

ARRETE DU MAIRE

N° 289 /17 du 27 JUIN 2017

Réglementant la circulation à l'occasion du « Prix Marthe DUBOIS »
le samedi 08 juillet 2017

Le Maire de la Ville du Mont-Dore, Officier de police judiciaire

Vu la loi n°99-209 du 19 mars 1999 organique modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment les dispositions de ses articles L.131-3 et L.131-4 relatifs aux pouvoirs de la police du Maire en matière de circulation ;
Vu le code de la route de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la demande de l'association « Cyclo Club de Nouméa Heureux Pédaleurs du 7KM » en date du 14 juin 2017 ;
Compte tenu de l'organisation du « Prix Marthe DUBOIS » sur la commune du Mont-Dore, il convient pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement, comme suit :

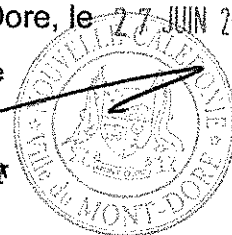
ARRETE

- Article 1 :** Dans le cadre de l'organisation de la course sur route cycliste « Prix Marthe DUBOIS », qui se déroulera le samedi 08 juillet 2017 de 12h45 à 16h30, une partie du parcours se déroulant sur les routes de la commune du Mont-Dore, il est demandé aux usagers des voies empruntées de faire preuve de la plus grande prudence et de se conformer à la signalisation mise en place par l'association « Cyclo Club de Nouméa Heureux Pédaleurs du 7KM » concernant les routes ci-après :
- Route du SUD
 - Route de la CORNICHE du Mont-Dore
 - Route du VALLON-DORE
- Article 2 :** Un dispositif de signalisation sera mis en place par l'association « Cyclo Club de Nouméa Heureux Pédaleurs du 7KM ».
- Article 3 :** Le retour à la circulation normale se fera sans préavis dès la fin de l'épreuve.
- Article 4 :** Les contrevenants au présent règlement, seront passibles des peines prévues par les articles R.610-5 du code pénal et R.223 du code de la route de Nouvelle-Calédonie.
- Article 5 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, adressé au Commissaire délégué de la République pour la Province Sud, affiché partout où besoin se fera et notifié à l'intéressé(e).

Au Mont Dore, le 27 JUIN 2017

Le Maire

Eric GAY



Ampliations :	
Intéressé	1
Brigade de gendarmerie du P-D-F	1
Brigade de gendarmerie de Plum	1
D.S.A.P	1
D.S.T.P.	1
Police municipale (affichage)	1
SAG (registre + affichage - annexe).....	3
DEPS	1